

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNE

Centre des archives diplomatiques de Nantes

**Légation de France au Liban, service des biens français**

**Archives concernant les réfugiés arméniens et grecs  
et les émigrés turcs en Syrie et au Liban**

**Dossiers issus du contrôle des sociétés concessionnaires et travaux publics du Haut-Commissariat, de la section sociale et du service des réfugiés de la Délégation générale de France au Levant (transférés au service des biens français de la Légation de France en 1946).**

**Dates extrêmes : 1939 – 1950**

**91PO/A/146-147**

(0,2 ml ; 2 cartons)

Répertoire numérique détaillé (effectué par Marie Prigent, stagiaire) sous la direction de M. Damien Heurtebise, Conservateur en chef du Patrimoine, Nantes, mars 2012.

## INTRODUCTION

### 1. ZONE D'IDENTIFICATION

Référence : 91PO/A/146-147

Intitulé / analyse : Archives du service des biens français

Dates : 1939 - 1950

Niveau de description : Groupe de documents

Importance matérielle et support de l'unité de description : 0,2 ml (deux cartons).

### 2. ZONE DU CONTEXTE

Nom du producteur : Service des biens français de la délégation générale de France au Levant puis de la légation de France au Liban

#### Histoire administrative:

Lors de la cession du Hatay (Sandjak d'Alexandrette devenu Hatay en 1938) à la Turquie en 1939, la Syrie et le Liban sont confrontés à un afflux de réfugiés arméniens (les dossiers concernent essentiellement les Arméniens mais il existe aussi un dossier sur des réfugiés grecs et un autre sur des émigrés turcs). Se pose alors la question de l'installation de ces populations sur le territoire du Liban, et en particulier sur les domaines de Ras-el-Aïn (près de Sour/Tyr) et Anjar (appelé aussi Haouch Moussa, situé dans la Bekaa). L'aide de l'autorité mandataire se concrétise de trois manières : l'assistance médicale, l'aide par le travail puis le transfert de propriétés. Les questions relatives aux réfugiés sont gérées par différents services et il n'existe pas de gestion financière commune, c'est pourquoi par décision n°1225/FC du 29 octobre 1942, il est décidé que le directeur du cabinet serait chargé de la coordination de toutes les mesures d'ordre financier, administratif et social concernant les réfugiés arméniens.

Les dossiers proviennent majoritairement pour la période 1939-1941 du Contrôle des sociétés concessionnaires et travaux publics du haut-commissariat dirigé par M. Vasselet ; pour les années suivantes (1941-1946), des services dirigés par M. Soulé-Susbielle : la section sociale du cabinet politique de la délégation générale de France au Levant puis le service des réfugiés (la section sociale est créée par arrêté n°140/FL du 3 septembre 1941 abrogé à la date du 1<sup>er</sup> avril 1944 ; le service des réfugiés fonctionne officiellement à partir de la décision n°66 I/FC du 7 juin 1944). Le service des réfugiés est liquidé en 1946 par M. Soulé-Susbielle et M. Pruneaud, le chef du service de gestion des biens français (créé en août 1944, ce service perdure sous la légation de France au Liban). C'est M. Pruneaud qui hérite des dossiers d'Anjar et Ras el-Aïn au départ de M. Soulé-Susbielle en juillet 1946. En octobre 1946, les dossiers sont transférés à l'Office de gestion provisoire des biens français et de liquidation des Services de la Délégation générale de France au Levant, (office dépendant de la légation de France au Liban nouvellement créée).

#### Historique de la conservation :

Au printemps 1945, M. Jean Sauvaget dresse un rapport sur les archives des postes diplomatiques suivant : Alep, Beyrouth, Damas et Tripoli de Syrie. Il conclue qu'il est seulement nécessaire d'établir un inventaire mais qu'aucune mesure conservatoire immédiate ne s'impose. Lors d'une nouvelle inspection des archives du Consulat Général de France à Beyrouth en juin 1963, on envisage de les rapatrier en France car les conditions de conservations se sont détériorées et menacent l'intégrité des documents. Cependant, un obstacle majeur retarde l'échéance du rapatriement : le manque de place de stockage dans les locaux du Ministère des Affaires étrangères. En 1967, à Nantes, un ancien parc à fourrage de l'armée est transformé en dépôt pour accueillir à la fois les archives rapatriées des ambassades, consulats, services culturels et de coopération de la France à l'étranger et les fonds historiques désormais clos des protectorats français (Maroc, Tunisie) et du mandat (Syrie-Liban).

Mme Duval, archiviste, est envoyée à Beyrouth pour trier, inventorier et conditionner les archives du mandat français en vue de leur rapatriement à Nantes. Un premier versement a lieu en 1969, suivi de quatre autres versements (le dernier en 1996).

Ces deux cartons avaient été assimilés aux archives du Service juridique de l'autorité mandataire. Les archives les plus anciennes remontent à l'époque du mandat français sur la Syrie et le Liban (mandat prenant officiellement fin en 1946) mais les dernières personnes ayant complété ces dossiers travaillaient au nom de la légation de France au Liban, c'est pourquoi il a été décidé de rattacher ces archives à celles de l'ambassade de France à Beyrouth, (le carton n°100 de la série A contient des documents similaires à ceux présents dans ces deux cartons) lors du classement des archives du service juridique du mandat en mars 2012.

Modalités d'entrée : Rapatriement de l'ambassade de France au Liban (1<sup>er</sup> versement, 1969).

### 3. ZONE DU CONTENU DE LA STRUCTURE

Présentation du contenu : Ces dossiers traitent essentiellement des opérations d'acquisition et de cession de terrains par les autorités mandataires (beaucoup de correspondance, les titres de propriété ayant ensuite été transférés au Liban ; quelques plans des terrains présents dans le carton n°146) ainsi que de questions techniques et sanitaires relatives à l'installation des réfugiés (dans le carton n°147, les sous-dossiers concernent l'assainissement, un réservoir d'eau, le service médical, une pharmacie, etc.). A noter : bien que le nom du sandjak d'Alexandrette soit devenu Hatay en 1938, on retrouve bien souvent l'ancien nom de la province dans les dossiers.

Evaluation, tris et éliminations, sort final : Le tri effectué dans la structure interne des dossiers déjà constitués a été minimal lorsque le classement chronologique des documents était en ordre. Il a été procédé à des regroupements de pochettes dans des dossiers créés par producteurs. Les archives présentent en doubles exemplaires ont été éliminées.

Accroissements : Fonds clos.

Mode de classement : Ces dossiers, à l'origine répartis dans deux cartons sans ordre apparent de classement, ont été classés selon leur provenance (distinctions entre les services producteurs selon les cartons n°1 et n°2) ; les archives non regroupées dans des dossiers ont été classées par ordre chronologique des documents (dossiers n°2). Le carton n°1 contient les dossiers constitués par le contrôle des sociétés concessionnaires et travaux publics. Le carton n°2 est constitué de dossiers créés soit par la section sociale soit par le service des réfugiés de la délégation générale ainsi que par le service des biens français. Les dossiers émanant du haut-commissariat, mais d'un service producteur autre que ceux cités, ont été joints au carton n°1.

### 4. ZONE DES CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION

Conditions d'accès : Archives publiques. Majoritairement communicables, quelques restrictions de communicabilité en vertu du Code du patrimoine.

Conditions de reproduction : Libre reproduction pour un usage personnel.

Langue et écriture des documents : Français, arabe, anglais.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques : Documents papier, plans et calques.

Instruments de recherche : Répertoire numérique détaillé.

### 5. ZONE DES SOURCES COMPLEMENTAIRES

Sources complémentaires :

Archives du M.A.E.E.

Site de La Courneuve : Archives de l'administration centrale.

Voir Affaires politique : Série E Levant (Syrie – Liban 1918-1940)

Voir Afrique et Levant (1944-1972).

Site de Nantes : Voir Fonds Mandat Syrie – Liban (1SL et 2SL)

Voir fonds de l'ambassade de France au Liban (Beyrouth, séries A et B ; 91 PO/A et 91 PO/B) et consulat de France à Beyrouth (série B ; 92PO/B).

Voir fonds de l'ambassade de France en Syrie (Damas, série C ; 188 PO/C) et consulat de France à Damas (189 PO/1).

## 6. ZONE DES NOTES

Notes : Anciennes cotes : Mandat Syrie – Liban, service juridique, 1SL/ 1V/ 2941-2942.

## 7. ZONE DU CONTROLE DE LA DESCRIPTION

Notes de l'archiviste : Le classement, la description et le répertoire numérique ont été réalisés par Marie Prigent, stagiaire (étudiante en Licence traitement et gestion des archives et des bibliothèques à l'université d'Angers), sous la direction de M. Damien Heurtebise, conservateur en chef du patrimoine.

Règles ou conventions : Cet instrument de recherche a été élaboré selon la norme ISAD(G), (2ème version, 2000) et les conseils et indication présents dans l'ouvrage de M. Galland et Mme Nougaret *Les instruments de recherche dans les archives* (Paris, la documentation française, 1999) et les ouvrages de l'Association des Archivistes français : *Manuel d'archivistique : théorie et pratique des archives de France* (Paris, Archives nationales, 1991) et *Abrégé d'archivistique* (Paris, Association des Archivistes français, 2007).

Dates de la description : mars 2012.

## REPertoire NUMERIQUE DETAILLE

- 146 Réfugiés arméniens. - Préparation de l'arrivée des réfugiés arméniens du Hatay : correspondance entre le délégué du Haut-Commissaire au Hatay et le haut-commissaire, communiqués adressés aux populations arméniennes (1939), correspondance diverse (1939-1941) ; visite de deux sénateurs français : correspondance (1939). Anjar, acquisition de terrains au Liban pour le compte de l'Etat : correspondance (1939) ; installation des arméniens : rapport (1941). Haut-Commissariat, crédits affectées aux émigrés : décision (1940).  
Contrôle des sociétés concessionnaires et travaux publics, domaine de Ras el-Aïn, acquisitions de terrains du domaine privé de l'état libanais: arrêtés, correspondance, plans du domaine de Ras el-aïn (1939-1940) ; domaine d'Anjar, expropriations de terrains : arrêtés, correspondance, plans extraits de plans cadastraux de la circonscription foncière de Medjel Anjar (1939-1940), concession de culture : arrêté (1940), cession d'eau de source : arrêtés (1941).

1939-1941

- 147 Réfugiés et émigrés. – Organismes de protection des réfugiés, œuvres de bienfaisance suisse, asile de Ghazir : rapport (1940-1941), correspondance (1943) ; office international Nancen : état des parcelles appartenant à l'office (vers 1941-1942) correspondance (1941-1943) ; comité de consultation et de contrôle de l'office : procès-verbal de réunion (1943), décision (1945).

### Section sociale de la Délégation générale

Réfugiés grecs : correspondance (1941-1942). Secours apporté à des émigrés turcs du Hatay présents au Liban et en Syrie : correspondance des Affaires financières et de la section sociale (1940-1943). Réfugiés arméniens à Anjar, installation et gestion des aspects techniques et sanitaires : correspondance (1941-1944) ; inspection du camp de réfugiés : compte-rendu de réunion (1941) ; travaux financés et exécutés par le Haut-Commissariat : notes et coupes d'éléments architecturaux (s.d.) ; exploitation agricole et artisanat : correspondance (1942-1943). Réfugiés arméniens à Ras el-Aïn, exploitation agricole et irrigation : correspondance (1942-1943), construction de maisonnettes à Tyr : correspondance (1943-1944). Rapport d'activité de la section sociale (1943).

### Service des réfugiés de la Délégation et Service des Biens français de la Légation de France

Situation politique de la colonie arménienne d'Anjar : correspondance (1945). Etat comptable des caisses artisanales d'Anjar et Tyr (1946). Transferts de propriété entre la Délégation et les réfugiés arméniens de Tyr et Anjar : correspondance (1944-1945). Transfert des dossiers au sein de l'administration française, transfert du Service des réfugiés à M. Pruneaud, chef du service des biens français : notes (avril-juin 1946) ; transfert des archives de Ras el-aïn et Anjar à l'Office de gestion provisoire des biens français et de liquidation des services de la Délégation générale : correspondance (octobre 1946). Légation de France, projet de transfert d'une circonscription foncière établie au nom du Haut-Commissariat à la fondation Karagueuzian : correspondance (1950).

1939-1950